



E.R.A.G.E. Délégation Alsace

4 rue Brûlée - CS 70008 - 67085 STRASBOURG CEDEX

Té. 03 88 14 19 09 – Fax. 03 88 35 62 27 . alsace@erage.eu

Case Palais 79



RENCONTRE AVEC UNE DELEGATION DE LA CHAMBRE SOCIALE DE LA COUR DE CASSATION

VENDREDI 29 NOVEMBRE 2013

de 8h45 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (5h)

à la L'ERAGE

4 rue Brûlée – 67000 STRASBOURG

Niveau de la formation : 3. Expertise

Spécialité : Droit du travail

Formation limitée à : 120 participants

Formation organisée par

L'ERAGE

FORMATION CONTINUE – DELEGATION ALSACE

LE LABORATOIRE DE DROIT SOCIAL DE L'UNIVERSITE DE STRASBOURG

L'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE

Conditions générales

E.R.A.G.E. organisme de formation N° 42670280867

Aucun règlement en espèce ou par virement bancaire ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des frais d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été élargée par l'avocat lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par l'avocat, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement, lequel vous sera retourné si le nombre maximal de participants est atteint.

tablissement reconnu d'utilité publique par l'article 13 de la loi n°71-1130 du 31/12/1971 modifiée

BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation Continue

Merci de nous retourner ce bulletin **signé avant le : 22/11/2013**

à l'adresse suivante :

E.R.A.G.E. Délégation Alsace

4 rue Brûlée - CS 70008 – 67085 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03 88 14 19 09 – Fax 03 88 35 62 27 – alsace@erage.eu

RENCONTRE AVEC UNE DELEGATION DE LA CHAMBRE SOCIALE DE LA COUR DE CASSATION

VENDREDI 29 NOVEMBRE 2013 de 8h45 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (5h)

Lieu : ERAGE - 4 rue Brûlée – 67000 STRASBOURG

Vos coordonnées

Nom : Prénom :

Cabinet ou structure :

N° Voie :

CP Ville :

Tél. : Fax Siret :

Courriel : Case Palais :

Barreau : **Date de prestation du Grand Serment** :

Profession : avocat libéral, avocat salarié, bâtonnier ancien bâtonnier, magistrat, notaire, expert,

Autre : précisez.....

Tarif de la formation

Cocher le montant de votre chèque (1 seul chèque par formation et par avocat, libellé à l'ordre de l'ERAGE)

Votre inscription ne sera validée qu'à réception du bulletin accompagné du règlement, sous réserve de places disponibles.

150 € Avocat et autre public

100 € Avocat 2 premières années, ayant prêté serment à partir de novembre 2011.

Date :

J'accepte les conditions générales de cette formation.

Signature :

Cachet :

**RENCONTRE AVEC UNE DELEGATION DE LA
CHAMBRE SOCIALE DE LA COUR DE CASSATION
Vendredi 29 novembre 2013**

Monsieur Alain LACABARATS, *Président*
Madame Catherine SOMME, *Conseiller référendaire*

Lieu : Ecole Régionale des Avocats du Grand Est de Strasbourg, Amphithéâtre
4 rue Brûlée
67000 STRASBOURG

PROGRAMME

8h45 : Accueil des participants

9h00 : Ouverture et présentation de la journée

Présidents de Séance :

Madame Jeanne-Marie TUFFERY - ANDRIEU, *Professeur des Universités -
Directeur de l'équipe Droit Social (UMR DRES) – Université de Strasbourg*

Monsieur Benoît JOBERT : *Conseiller, délégué à la formation continue des
magistrats – Cour d'Appel de Colmar*

9h30 : LAICITE ET LIBERTE RELIGIEUSE AU TRAVAIL

Monsieur Nicolas MOIZARD, *Maître de conférences, Université de
Strasbourg*

10h00 : Discussions

10h30 : Pause café

**10h45 : LICENCIEMENT ECONOMIQUE ET GROUPE
D'ENTREPRISES : PERIMETRES ET RESPONSABILITES**

Madame Marguerite KOCHER, *Maître de conférences, Université de
Haute Alsace*

**11h15 : DU LICENCIEMENT POUR MOTIF ECONOMIQUE EN
GENERAL : MISE EN LUMIERE DES FONCTIONS DE LA
JURISPRUDENCE**

Madame Fleur LARONZE, *Maître de conférences, Université de Haute
Alsace*

11h45 : Discussions

12h15 à 14h00 : Déjeuner libre

Présidents de Séance :

Madame Jeanne-Marie TUFFERY - ANDRIEU, *Professeur des Universités
- Directeur de l'équipe Droit Social (UMR DRES) – Université de Strasbourg*

Monsieur Benoît JOBERT : *Conseiller, délégué à la formation continue des
magistrats – Cour d'Appel de Colmar*

**14h00 : EVOLUTIONS CONTEMPORAINES DU DROIT DE LA
PREUVE ET DROIT DU TRAVAIL**

Madame Mélanie SCHMITT, *Maître de conférences, Université de
Strasbourg*

14h30 : Discussions

**15h00 : RESPONSABILITE QUASI DELICTUELLE / DEBAT NOTION
DE GROUPE / QUESTION D'ACTUALITE (à définir...)**

16h00 : Discussions et clôture de la journée